

CATAAlliance

Un Secrétariat national des premiers
intervenants

Avancement de l'innovation, de la santé
et de la sécurité des premiers
intervenants et des citoyens du Canada

Présentation au Comité des finances de la Chambre des Communes

dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017

Kevin Wennekes

Dirigeant principal des
affaires

5 août 2016

Résumé

Afin d'assurer la sécurité publique de tous les Canadiens, on a établi que la mise sur pied d'un organisme qui pourrait créer une synergie entre les divers segments de la communauté des premiers intervenants (PI) est essentielle à l'amélioration de la collaboration à l'échelle nationale et mondiale et au soutien de solutions innovatrices liées aux priorités et aux programmes clés en matière de sécurité publique. Pour le compte de ses membres, *Alliance* CATA et ses conseillers en sécurité publique conviennent que la mise sur pied d'un Secrétariat national des premiers intervenants s'avère nécessaire. Il s'agirait d'un organisme directeur composé de PI, qui agirait pour le compte de tous les PI, et qui aurait pour but de s'attaquer aux problèmes opérationnels et de politique propres aux employés qui ont prêté serment, aux bénévoles et aux employés civils partout au pays.

La mise sur pied d'un Secrétariat national des premiers intervenants offrirait des avantages en raison de l'amélioration de la sécurité de l'environnement des PI. En vertu du nouveau mandat, les PI disposeront des outils nécessaires et ils auront les connaissances qui leur permettront de mieux servir leurs collectivités. En revanche, si on ne met pas en place une gouvernance, les normes et le leadership nécessaires, on assistera presque certainement, en raison de l'échec éventuel des systèmes et des processus, à la perte de vies et à une confiance moindre envers les divers ordres de gouvernement et les organismes, quant à leur capacité d'offrir un environnement plus sûr à tous les Canadiens.

La mise sur pied de ce secrétariat aurait sans doute des répercussions sur chaque secteur indiqué par le Comité permanent des finances (le « Comité »). Cette mesure fédérale :

- aidera les premiers intervenants à offrir à tous les Canadiens une communauté plus sûre, sans égard à la race, au sexe ou au lieu géographique et, ainsi, les citoyens pourront vivre, travailler, s'adonner à des loisirs et se porter bénévoles et, par la suite, se développer, croître et prospérer dans leurs collectivités;
- favorisera une meilleure compréhension par le recours à toutes les données sur la main-d'œuvre et à des études de marché, aux recherches sur le terrain, aux essais et à l'évaluation, afin de prendre de bonnes décisions fondées sur les éléments probants au sujet de la formation, de la technologie et des investissements dans la dotation en personnel; de cette façon, on disposera d'une main-d'œuvre plus efficace, ce qui entraînerait une baisse des coûts opérationnels et une demande moindre de fonds publics;
- permettrait, grâce aux activités du Secrétariat, d'offrir un mécanisme clair à l'aide duquel les inventeurs canadiens pourront concevoir et vendre des innovations hors pair sur les scènes locale, nationale et, en fin de compte, mondiale.

Cette présentation ne donne pas d'estimation des coûts de la mise sur pied du Secrétariat qui, nous l'espérons, consistera en un engagement pluriannuel. En raison des contraintes de temps et des divers impondérables et variables qui prévalent à ce moment, la quantification s'avère difficile. Toutefois, nos conseillers sont disposés à collaborer avec le Comité afin d'étudier plus à fond le concept de secrétariat et les coûts prévus, à tout moment après l'envoi de cette présentation.



Contexte

La communauté des PI du Canada a besoin d'un organisme central de coordination afin de susciter une compréhension commune, d'élaborer des stratégies et des tactiques adéquates et d'informer et de conseiller les PI au sujet des nombreux facteurs communs avec lesquels ils doivent composer pour pouvoir prendre en compte la « nouvelle norme » en matière de sécurité publique dans notre époque empreinte de modernisme.

À titre d'exemple pratique du besoin d'un organisme central, précisons qu'il est pratiquement impossible de définir les PI du Canada, en raison de l'absence de données statistiques centralisées. Sauf en ce qui concerne le maintien de l'ordre, Statistique Canada dispose de peu ou pas de données sur les membres des services d'incendie et des services paramédicaux. Les faits connus sont les suivants.

- En 2015, 68 777 policiers et 28 368 civils étaient à l'emploi des services policiers.
- Selon la National Fire Protection Association, le nombre total de pompiers se situe entre 168 600 et 171 000; le nombre de pompiers de carrière figure entre 25 250 et 25 850 et le nombre de pompiers volontaires se situe entre 143 350 et 145 150.
- Bien qu'il existe des données sur le nombre d'ambulanciers paramédicaux au Canada, qui sont fournies par l'Institut canadien d'information sur la santé, la validité de ces données peut être mise en doute. Les données de 2013 indiquent que 37 330 personnes sont employées.
- Les dépenses d'exploitation à la fin de l'exercice 2014-2015, pour les services policiers du Canada, s'élevaient à 13,9 milliards de dollars courants. Il n'existe pas de données sur les dépenses nationales liées aux services d'incendie ou aux services paramédicaux.

Malgré l'absence de faits concluants, les PI doivent composer avec de nombreux problèmes culturels et opérationnels.

- La plupart des PI sont financés par les municipalités; en raison des réductions budgétaires, il faut accomplir plus de tâches avec moins de ressources.
- Les budgets prennent principalement en compte les salaires et les véhicules et, ainsi, on ne dispose que de faibles sommes pour les investissements et la formation sur de nouvelles technologies innovatrices.
- Par le passé, la culture prépondérante des PI consistait à se distinguer des autres secteurs de service, et même au sein de services semblables on remarquait une réticence à partager l'information ou à apprendre des pairs.
- En raison de la complexité de la structure des PI, il est difficile d'apporter des changements si on ne dispose pas d'un moteur central collectif.
- Les travaux de la plupart des PI sont cloisonnés (même au sein de secteurs de service semblables) et les données, l'infrastructure, etc. ne sont pas partagées.
- On connaît mal les possibilités de recherche, technologiques et d'approvisionnement et des problèmes communs sont observés.
- Les PI sont prudents quant à l'adoption de technologies naissantes et non vérifiées, dont bon nombre pourraient améliorer l'efficacité et la capacité d'intervention de l'organisation.
- Les PI canadiens sont en général en retard par rapport à leurs homologues internationaux quant à l'adoption de nouveaux modèles et de nouvelles pratiques en matière de sécurité publique.

Actuellement, chaque cloisonnement de PI dispose d'un grand nombre d'associations, de comités, de groupes de travail et de formations spéciales qui contribuent, individuellement ou selon une

collaboration restreinte, aux discussions générales et aux décisions à prendre pour régler les problèmes communs de sécurité publique au Canada qui influent sur la sécurité de tous les Canadiens. Ainsi, on estime qu'un organisme national unifié pourrait servir à régler ces problèmes systémiques.

Mise sur pied du Secrétariat national des premiers intervenants

Un secrétariat spécial financé par le gouvernement fédéral permettrait au gouvernement de se prévaloir, de manière directe et ouverte, d'un leadership pour les PI, d'experts et d'opinions sur les questions nationales, régionales et locales. Cet accès direct et ouvert pourrait contribuer à atténuer les problèmes en temps de crise.

Le Secrétariat aurait pour tâche :

- de cerner les problèmes communs et de communiquer les pratiques exemplaires qui ont une incidence sur les besoins critiques des missions;
- de faire office de vitrine qui présenterait les principales innovations en matière de produits et de services, et d'en faire la promotion;
- d'optimiser les plans d'activités conformément aux priorités nationales et d'agir à titre de point central pour les partenariats publics-privés et les autres formules de financement, afin de se procurer les fonds nécessaires au déploiement national;
- de créer un réservoir de PI experts qu'on pourrait consulter afin de veiller à ce que leur point de mire soit appliqué à l'élaboration de cadres d'intervention d'urgence partout au Canada;
- d'élaborer des normes relatives à l'interopérabilité, au partage de l'information, au langage commun, à la cybersécurité, etc.
- de collaborer avec d'autres partenaires internationaux et d'apprendre de ceux-ci en vue de l'adoption de pratiques exemplaires, d'une coopération transfrontalière, de recherches et d'une formation;
- de collaborer avec des organismes fédéraux afin d'examiner, de recueillir et de communiquer des statistiques sur les communautés de PI du Canada;
- d'offrir une passerelle unique à la communauté des PI du Canada et, ainsi, d'améliorer la position et la marque du Canada dans le monde;
- de faire office d'intermédiaire pour le public, afin de communiquer des conseils et une orientation aux Canadiens au sujet des préparatifs d'urgence, de la sécurité incendie et de la cybersécurité, des interventions en cas d'incident, etc.



Le gouvernement fédéral est reconnu pour son leadership et ses investissements dans l'International Forum to Advance First Responder Innovation¹, et il demande la mise sur pied d'un équivalent canadien qui engloberait les rôles établis, dans la mesure du possible.

Nous croyons en outre que le très honorable Justin Trudeau appuierait un effort de la sorte, en raison de son engagement envers la communauté des PI : « Nous demandons aux agents de sécurité publique de risquer leur vie pour assurer notre sécurité et notre protection. Ils méritent tout à fait qu'un pays reconnaissant leur accorde le plus haut niveau possible d'aide et d'appui, et c'est exactement ce qu'un gouvernement libéral leur donnera²². »

Comme on peut le voir à la figure ci-dessus, le Secrétariat pourrait s'attaquer à de nombreux problèmes et tirer parti de nombreuses possibilités. Précisons que ces aspects exigent un appui fédéral immédiat, même si le Secrétariat est mis sur pied.

¹ <https://vimeo.com/169872796>

² www.liberal.ca/fr/les-liberaux-appuieront-davantage-les-agents-de-securite-publique-canadiens/

Ces priorités sont très mal appuyées et elles exigent un examen immédiat.

- **Réseau à large bande de sécurité publique de 700 MHz** – Ce réseau revêt une importance capitale et la question est exposée plus en détail à la page suivante.
- **Stratégie en matière de gestion de l'information sur la sécurité des collectivités canadiennes (SGISCC).**
 - La SGISCC est un document stratégique qui fixe des objectifs et cerne les principales priorités nationales, dans le but d'améliorer la gouvernance, la planification, la technologie, l'interopérabilité des données, la formation et les exercices, afin de favoriser la gestion de l'information au Canada.
- **Services 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG)**
 - Le service 9-1-1 PG évolue et il a pour but d'offrir un environnement technique comportant de nombreuses caractéristiques qui permettraient aux appelants de communiquer avec le service 9-1-1 à l'aide de *n'importe quel dispositif, n'importe où et en tout temps* en vue d'une connexion rapide avec les services d'urgence. Étant donné la complexité de la mise sur pied de la plateforme 9-1-1 PG, la mise en place d'un organe national de gouvernance, qui aurait pour tâche d'orienter et de coordonner l'utilisation cohérente des systèmes et services 9-1-1 PG partout au Canada, s'avère nécessaire.
- **Centre national de coordination contre la cybercriminalité**
 - Le Centre serait « neutre » et aurait pour tâche de coordonner et de faciliter les enquêtes criminelles plutôt que de diriger ces enquêtes. Il ferait office de centre national de coordination et d'harmonisation des enquêtes intergouvernementales sur la cybercriminalité; il offrirait des conseils techniques et une orientation aux spécialistes de la cybercriminalité, aux agents de première ligne et aux analystes des renseignements criminels; et il prendrait connaissance de la cybercriminalité et des outils et techniques numériques de la médecine légale, afin de tirer parti du savoir-faire de ce créneau.
- **Alertes sans fil au public**
 - Les communications sur les urgences sont un milieu d'activités foisonnant et polyvalent, qui comprend notamment les alertes justifiant une interruption de la diffusion, les alertes d'urgence sans fils, les alertes Amber, etc. présentées à la télévision et à la radio. La compréhension et la synchronisation des stratégies d'alerte, et l'éducation sur celles-ci, sont des aspects clés de la protection des Canadiens en cas de catastrophe. Des essais complets des deux technologies (messages texte propres à chaque lieu et diffusion par voie cellulaire), réalisés avant la prise des décisions définitives au Canada, sont nécessaires.
- **Incubateur d'innovation et vitrine**
 - Une foule de produits et de solutions technologiques innovateurs sont à la disposition des PI canadiens, mais très peu de ceux-ci sont adoptés. Le Secrétariat pourrait contribuer à financer, tester, certifier et présenter des technologies de pointe, dans le but de favoriser l'innovation, de susciter la constitution d'une capacité canadienne et d'orienter les exportations canadiennes vers les marchés mondiaux. En outre, le Secrétariat pourrait s'attaquer aux aspects suivants.
- Vérification des antécédents des fournisseurs nationaux
- Normes de produit et de service
- Portail d'approvisionnement : partage des DP, base de données des fournisseurs, appels d'offres centralisés

Réseau à large bande de sécurité publique (RLBSP) de 700 MHz

L'allocation d'un spectre de 20 MHz dans la bande de 700 MHz représente une possibilité unique qui a directement trait à la sécurité des collectivités et des intervenants, à l'innovation et à la santé de l'économie numérique du Canada. En qualité de principaux utilisateurs d'un éventuel réseau, les PI doivent avoir leur mot à dire dans le cadre d'un processus de collaboration, afin de créer et d'exploiter un RLBSP durable.

Nous félicitons le gouvernement du Canada d'avoir pris l'engagement de consacrer un spectre de 20 MHz dans la bande de 700 MHz à l'utilisation en large bande pour la sécurité publique. Il s'agit d'une première étape importante. Toutefois, afin de mettre en œuvre un réseau national qui pourrait faciliter les communications critiques pour les missions et pour les PI, un organisme de gouvernance qui fait appel au savoir-faire et à l'influence de ces PI est requis dans les plus brefs délais.

Lors des nombreuses consultations qui ont eu lieu sur les modèles de gouvernance possibles pour ce réseau, on a prévu qu'une entité nationale serait nécessaire pour :

- se procurer un ou des permis délivrés pour un spectre dans la bande de 700 MHz pour un RLBSP;
- présenter une demande commune de permis secondaires aux entités régionales de prestation de services;
- représenter les intérêts de tous les groupes de la sécurité publique, afin de s'assurer que les besoins de ceux-ci sont comblés;
- établir des normes d'interopérabilité nationales;
- offrir des lignes directrices sur la formation, une éducation et une intervention directe;
- conclure et administrer des accords en vue de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des composants nationaux centraux;
- conclure et administrer des accords sur la mobilité avec des propriétaires et des exploitants commerciaux et publics.
- conclure et administrer des accords sur l'itinérance avec les États-Unis, en plus de faire la promotion de l'harmonisation transfrontalière;
- recueillir des fonds et investir et consacrer ces fonds au financement des activités et à l'atteinte des objectifs de l'organisation;
- établir et administrer un modèle de répartition et de recouvrement des coûts pour les services rendus.

Bien qu'on estime que le secrétariat proposé serait largement apte à accueillir cet organisme de gouvernance, on reconnaît qu'étant donné que le spectre du réseau a déjà été accordé, depuis longtemps, à la communauté de la sécurité publique, il est actuellement très peu utilisé, sauf exception. Des efforts conjugués et déployés en temps opportun sont requis d'urgence afin de faire avancer la mise sur pied d'un organisme de gouvernance, dans le but de contribuer à la concrétisation du RLBSP.

À propos de l'Alliance canadienne pour les technologies avancées

L'Alliance canadienne pour les technologies avancées (*Alliance CATA*) est la « voix unique de l'innovation » du Canada. Elle constitue un lobby sans but lucratif qui présente, selon une externalisation ouverte, des idées et une orientation provenant de milliers de membres participants des réseaux sociaux dirigés au Canada et de marchés mondiaux clés. Mise sur pied en 1979, l'*Alliance CATA* est la plus importante association de haute technologie au Canada.



Cette présentation a été principalement conçue en fonction des indications des experts en sécurité de trois organes consultatifs distincts de l'*Alliance* CATA : le Conseil consultatif sur la sécurité publique, le Conseil consultatif en prévention de la cybercriminalité et le Conseil consultatif sur la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements sur ces organismes, visitez le site suivant :

www.cata.ca/Communities/PSAB/

